

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	91	68

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	23

Vote Pour :	68
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**Date de la Convocation**  
10 SEPTEMBRE 2024

**Date d'Affichage**  
10 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIE, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir)** : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, François JONGBLOET à Francis BERNADOU, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire** : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Claire VILLENEUVE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Francis RUFFEL à Martine SOUQUET, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Claude SOULIES à Jacques TISSERAND

**Absents/Absents excusés** : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Christelle HARDY, Jean-Paul LALANDE, Michelle LAVIT, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Paul BOULVRAIS

**N° 162\_2024**  
**ACTES : 7.1.4**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 19- Décision modificative n°2 Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH, Restauration**

**Exposé des motifs**

En 2024, le budget Subventions aux associations doit être abondé pour permettre la prise en charge de subventions suivantes :

- la subvention année scolaire 2021-2022 à la Communauté de communes du Pays Cordais et du Causse, pour la somme de 1 960 €,
- L'actualisation des subventions 2024, avec des montants complémentaires :  
OGEC Saint-joseph Montclar de Quercy 393 €  
OGEC Jeanne d'Arc Graulhet 4000 €

Le chapitre 011 doit être abondé de 1633 € pour permettre la prise en charge annuelle de fournitures scolaires au titre de 2022 du Réseau d'écoles rurales (RER) Vère Grésigne d'un montant de 1632,52 € (article 6067) et le dépassement projeté du budget restauration sur le secteur Vère Grésigne d'un montant de 7000 €.

### Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le budget primitif 2023 Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH, Restauration voté le 8 avril 2023, Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 28 août 2024,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessous,

Étiquettes de lignes	Chapitre	Nature	Libellé	Fonction	Somme de Montant
- F					
- DÉPENSES	- 011	- 6042	- ACHATS DE PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A AME	2811	7 000,00 €
		- 60632	- FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	201	-15 000,00 €
		- 6067	- FOURNITURES SCOLAIRES	213	1 647,00 €
	<b>Total 011</b>				<b>-6 353,00 €</b>
	- 65	- 65748	- AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	201	4 393,00 €
				213	1 960,00 €
	<b>Total 65</b>				<b>6 353,00 €</b>
<b>Total DÉPENSES</b>					<b>0,00 €</b>

- **Approuve** le versement de subventions aux associations mentionnées ci-dessous

Au titre de 2024 :

OGEC Saint-Joseph Montclar de Quercy 393 €

OGEC Jeanne d'Arc Graulhet 4000 €

Au titre de l'année scolaire 2021-2022 :

CC du Pays Cordais et du Causse, pour la somme de 1 960 €

- **Autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **24 SEP. 2024**

- publication - mise en ligne

Le **24 SEP. 2024**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



  
Le Président,  
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.